



159398 - Son fiancé l'a obligée à lui révéler son passé

question

Je suis fiancée à un jeune musulman qui m'aime très fort et notre mariage est très imminent , s'il plaît à Allah. Mon fiancé a déjà insisté auprès de moi pour que je lui révèle mon passé, notamment mes relations, etc. Je lui ai révélé deux relations avec deux jeunes quand je n'avais que 18 ans. Elles impliquèrent des aspects prohibés dont je ne lui ai pas donné les détails puisque je me suis repenti auprès d'Allah de tous ces comportements interdits et me suis résolu à commencer une nouvelle vie. Par la suite, il lui est arrivé de parler au jeune impliqué dans une de mes relations du passé (je ne sais pas comment il a obtenu son numéro de téléphone). Il s'adressa à lui à travers le Net comme si c'était moi qui lui parlais. Le jeune se mit à raconter tout ce qui s'était passé entre nous..Maintenant, mon fiancé me dit: notre mariage étant déjà fixé, et tout étant acquis et ne restant que cinq jours, le mariage sera célébré comme prévu, mais ne ternis pas mon image devant ma famille..Mais il divorcera d'avec moi après un délai si Allah nous donne la vie...faut il que je livre tous les détails de mon passé?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

S'agissant du passé dont vous vous êtes repentie devant Allah Très haut, le fiancé n'a pas le droit de vous interroger là-dessus. Il n'est pas institué pour quelqu'un qui a été éprouvé par un péché de révéler ce péché alors qu'Allah l'avait dissimulé car il ne faut pas se confondre. A Dieu ne plaise!

Si le fiancé ou le mari vous interroge avec insistance, vous n'êtes pas autorisée à lui révéler ce que vous faisiez avant de faire sa connaissance. Dès lors, vous avez commis une odieuse erreur en lui dévoilant une partie de votre passé. En fait, il doit examiner votre situation telle vous êtes



actuellement. Si cela lui convient, il exécute son projet de mariage. Autrement, il laisse la place à un autre. Vu ce qui s'est passé, vous n'avez pas à lui donner d'autres détails en plus de ce que vous lui avez déjà dit et ce qu'il a appris d'autres sources. Vous pouvez démentir celui qui lui aurait donné des informations de nature à ternir votre image.

Voir la réponse donnée à la question n°[112090](#) et la question n° [83093](#) et la question n° [91961](#).

S'agissant du fait de divorcer d'avec vous, cela revient à Allah. Les intentions peuvent changer: **Tu ne sais pas si d'ici là Allah ne suscitera pas quelque chose de nouveau!** (Coran, 65:1)

Demandez à Allah d'agréer votre repentir , de dissimuler vos défauts et de vous accorder le bien-être.

Allah le sait mieux.